

Procès-verbal

Ce procès-verbal reflète l'objectif ainsi que les conclusions convenues lors de la 53^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE.

PROCÈS-VERBAL DE LA 53^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Table des matières

53-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour	3
53-2 Rapport du Secrétariat.....	4
53-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre	6
53-4 Rapport de la Banque mondiale	7
53-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre (suite)	8
53-5 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	9
53-5 Rapport du Comité de Validation	10
53-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision	13
Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire.....	14
53-8 Rapport du Comité des Finances.....	14
Préparatifs de la Conférence mondiale	15
Autres questions.....	16
Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays	17
Annexe B – Liste des participants – 53 ^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE	22

53-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

Helen CLARK, **présidente du Conseil d'administration de l'ITIE**, souhaite la bienvenue aux membres participant à la 53^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE, première réunion en présentiel depuis le début de la pandémie de COVID-19. Elle exprime sa gratitude au gouvernement belge et à la Commission européenne pour l'organisation de la réunion de l'ITIE au Palais d'Egmont. Mme Heidy ROMBOUTS, directrice générale de la Coopération au développement et Aide humanitaire auprès du ministère belge des Affaires étrangères, et M. Koen DOENS, directeur général des Partenariats internationaux à la Commission européenne souhaitent aux membres du Conseil d'administration la bienvenue à Bruxelles.

La présidente souligne les défis liés à la mise en œuvre de l'ITIE depuis la dernière réunion du Conseil d'administration en février, notamment l'impact continu de l'invasion russe de l'Ukraine sur la géopolitique et l'approvisionnement et les prix alimentaires et énergétiques jusqu'à la condamnation. Elle souligne la condamnation de Glencore pour des accusations liées à la corruption, en précisant que l'ITIE est synonyme de transparence et de bonne gouvernance et que toute activité de corruption menée par des entreprises soutenant l'ITIE et des fonctionnaires corrompus non seulement sape le travail et la crédibilité de l'ITIE, mais empêche également les citoyens de profiter de leurs ressources naturelles.

Helen CLARK annonce la publication du [Rapport d'avancement](#), document phare de l'ITIE, en indiquant qu'il rend compte des principales évolutions aux niveaux international et national dans les domaines d'intervention stratégiques de l'ITIE, notamment en termes de transparence de la propriété effective, la transition énergétique, la lutte contre la corruption et la transparence des entreprises.

Le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration est approuvé.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration à l'occasion de leur première réunion :

- Mme Ivanka MAMIC, vice-présidente de BP, qui remplace Dominic EMERY.
- Mme Fernanda ÁVILA, secrétaire des Mines auprès du ministère argentin du Développement productif, qui remplace Laura RÓPOLO.
- M. François GAVE, ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, qui remplace Taco WESTERHUIS en tant que membre à part entière du Conseil d'administration.

La présidente remercie les membres quittant le Conseil d'administration :

- Stuart BROOKS, de Chevron, qui a représenté et dirigé le collège des entreprises au sein du Conseil d'administration de l'ITIE depuis le tout début. Elle adresse ses remerciements à Stuart BROOKS pour son service dévoué et sa réelle appréciation de la mission de l'ITIE, et pour avoir aidé à guider l'organisation depuis sa création il y a 20 ans.
- Carlos ARANDA, de Southern Copper, qui a représenté le sous-collège minier des entreprises soutenant l'ITIE et a siégé au Conseil d'administration pendant deux mandats. Carlos a fait tous les efforts possibles pour assister en personne aux réunions du Conseil d'administration et a participé très activement aux affaires du Conseil d'administration et des Comités.

53-2 Rapport du Secrétariat

Document du Conseil d'administration 53-2-A : Rapport d'avancement de la mise en œuvre

Mark ROBINSON présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre pour la période d'octobre 2021 à janvier 2022. Il signale au Conseil d'administration que, bien que certains pays mettant en œuvre l'ITIE continuent de produire des données ITIE de façon ponctuelle, d'autres pays ont du mal à respecter leurs échéances de rapportage. 17 pays dépassent aujourd'hui l'échéance des deux ans, contre 15 en avril 2021. Il souligne que les pays mettant en œuvre l'ITIE continuent d'utiliser la transition vers des Rapports ITIE « assouplis » et des approches alternatives de déclaration dans le but d'améliorer la pertinence de ces Rapports et d'inclure des analyses et des projections dynamiques. Il fait également référence aux travaux réalisés sur la transparence du commerce des matières premières et souligne que le récent jugement prononcé dans l'affaire Glencore a replacé la transparence du commerce des matières premières sur le devant de la scène. Il informe le Conseil d'administration du lancement du nouveau site Internet de l'ITIE, d'une note politique sur le rôle que joue la transparence de la propriété dans la transition énergétique, ainsi que d'une modeste cérémonie de lancement de la note politique sur les minéraux critiques.

Bady BALDÉ poursuit la discussion en présentant certaines des réalisations clés du Secrétariat international au cours des premier et deuxième trimestres 2022 et en parlant des possibilités d'approfondir le travail de l'ITIE dans des domaines thématiques clés. Il souligne que :

- **Concernant la déclaration** : 15 pays, de toutes les régions, ont déjà publié les données 2020. Vingt-six pays ont publié leurs données 2019, tandis que 14 pays rencontrent des retards dans la publication de leurs données 2019. La plupart d'entre eux ne sont pas l'objet d'une suspension en raison de l'approche de rapportage assoupli introduite par le Conseil d'administration dans le contexte de la pandémie mondiale.
- **Concernant les divulgations systématiques** : 24 % des données requises par la Norme ITIE sont désormais systématiquement divulguées dans les pays de mise en œuvre. Le Secrétariat analyse actuellement les études de cas de pays tels que l'Allemagne et la Mauritanie, afin d'en présenter les résultats avant la 54^e réunion du Conseil d'administration en octobre.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Secrétariat pour le rapport et soulèvent les points suivants :

- Les membres du Conseil d'administration demandent au Secrétariat de clarifier le soutien nécessaire pour encourager les divulgations systématiques dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. *Le représentant du Secrétariat répond que, bien qu'il soit prématuré de fournir une analyse détaillée du succès des divulgations systématiques, les pays qui ont fait le plus de progrès sont ceux qui ont reçu un soutien ciblé des donateurs et qui ont reconnu l'importance d'un investissement initial pour mettre en œuvre des systèmes durables. Une approche fondée sur les risques est en train d'être mise en œuvre en guise d'approche innovante en matière de rapportage, avec la contribution experte du FMI.*
- Le Secrétariat est prié d'apporter son soutien au développement et au renforcement des capacités des OSC dans les pays de mise en œuvre, afin que les risques de corruption liés au préfinancement soient réduits. *Le Secrétariat prend note de cette demande et attire l'attention sur le rapport existant entre cette question et la transition énergétique. Il indique qu'une nouvelle phase de travail sur le commerce des matières premières sera bientôt entreprise avec le soutien du gouvernement suisse.*
- Se réjouissant de la séance approfondie sur le rôle de l'ITIE dans le maintien de la mise en œuvre pendant le conflit et lors de la reconstruction en Ukraine, les membres du

Conseil d'administration réitèrent l'importance de discuter des effets du conflit et des problèmes liés à l'espace civique dans d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE, y compris ceux qui ont été soulevés par des groupes d'OSC au Myanmar et au Pérou. *Le Secrétariat confirme avoir reçu des lettres de la part de groupes d'OSC au Myanmar et au Pérou avant la réunion du Conseil d'administration et que les préoccupations qui en émanent sont actuellement examinées par le biais du mécanisme de règlement des griefs de l'ITIE.*

- Des préoccupations ont été soulevées dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre concernant les évaluations des pays d'Asie centrale. *Le représentant du Secrétariat fait référence aux discussions en cours entre les parties prenantes des pays et explique brièvement l'évaluation de chaque pays. Il souligne que l'évaluation ciblée prévue pour janvier 2023 donnera davantage d'informations sur la situation dans ces pays. Il propose également que la déclaration à la page 3 du rapport d'avancement de la mise en œuvre soit révisé de manière à refléter le fait que les systèmes gouvernementaux ukrainiens sont toujours opérationnels.*
- Les membres du Conseil d'administration accueillent favorablement le rapport sur les minéraux critiques ainsi que la déclaration de la présidente sur la condamnation d'une entreprise soutenant l'ITIE pour des accusations liées à la corruption. *Le Secrétariat fournit un aperçu des réponses des gouvernements dans les pays mettant en œuvre l'ITIE mentionnés dans le jugement. Il souligne que cette affaire offre l'occasion de travailler par l'intermédiaire du groupe de travail sur le commerce des matières premières au renforcement des directives relatives au commerce des matières premières, à l'élargissement de leur adoption et à la garantie de leur équivalence avec les exigences de transparence pour les entreprises d'État.*

Mesures à prendre :

- Le Secrétariat doit mettre à jour le rapport d'avancement de la mise en œuvre.
- Le Secrétariat doit fournir une analyse des enseignements tirés des divulgations systématiques.

Document du Conseil d'administration 53-2-B : Rapport d'avancement de la sensibilisation

Mark ROBINSON présente le rapport en faisant le point sur l'état d'avancement des activités de sensibilisation et des évolutions en la matière, menées par le Secrétariat auprès des pays et des entreprises pour la période de février à juin 2022. Il souligne que le Secrétariat a repris certaines activités de sensibilisation en personne, ces activités ayant contribué à un regain d'intérêt pour la mise en œuvre de l'ITIE dans plusieurs pays de sensibilisation prioritaires, y compris l'Angola dont la demande de candidature était présentée au Conseil d'administration lors de la présente réunion. Andrew IRVINE poursuit la mise à jour sur la sensibilisation des entreprises, soulignant l'adjonction d'Africa Oil Corp. et du Groupe OCP à la liste des entreprises soutenant l'ITIE.

Les membres du Conseil remercient le Secrétariat pour le rapport et lui demandent des clarifications sur les éléments suivants :

- Existe-t-il un lien entre les pays dotés de ressources en minéraux critiques et les pays qui manifestent leur intérêt à rejoindre l'ITIE ? Le Conseil d'administration et le Secrétariat devraient-ils faire quelque chose de plus concernant la transition énergétique ? *Le Secrétariat répond qu'il constate la manifestation d'un intérêt accru de la part des entreprises énergétiques de taille moyenne spécialisées dans le pétrole et le gaz, mais*

pas nécessairement dans les domaines des minéraux critiques¹. Il souligne que les pays soutenant l'ITIE continuent de jouer un rôle important dans le soutien du travail de l'ITIE consistant à élaborer des politiques relatives aux minéraux critiques.

- Si le Secrétariat a poursuivi sa sensibilisation des grandes entreprises internationales œuvrant dans les pays africains mettant en œuvre l'ITIE. Les entreprises chinoises, notamment, ont un impact significatif sur les pays de mise en œuvre, car elles dialoguent avec les gouvernements des pays. *Le Secrétariat confirme l'existence d'une sensibilisation continue des entreprises chinoises opérant dans les pays de mise en œuvre, en soulignant qu'il avance avec prudence dans cette sensibilisation afin de s'assurer que les engagements des entreprises en matière de transparence et de gouvernance responsable sont significatifs et susceptibles de durer.*
- S'il y a eu beaucoup de progrès dans la sensibilisation des institutions financières. *Le représentant du Secrétariat confirme que, bien qu'il continue de sensibiliser les institutions financières, un soutien du Conseil d'administration serait très apprécié. Des discussions sont en cours avec un certain nombre d'institutions financières qui n'ont pas encore confirmé leur soutien à l'ITIE.*

Mesures à prendre :

- Le Secrétariat doit mettre à jour la stratégie de sensibilisation.

Dans le cadre du rapport du Secrétariat, Joanne JONES, directrice de la communication de l'ITIE, présente le nouveau site Internet de l'ITIE. Elle décrit les principaux objectifs de la récente mise à jour du site Internet et de l'examen du contenu et fait une démonstration en direct du site afin de montrer comment ces objectifs ont été mis en œuvre.

53-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Document du Conseil d'administration 53-3-A Étendue des améliorations à la Norme ITIE (pour décision)

Erica WESTENBERG, coprésidente du Comité de Mise en œuvre, présente le document et souligne que le Conseil d'administration, lors de sa 52^e réunion, a chargé le Secrétariat d'étendre le champ des améliorations à la Norme ITIE avant sa 53^e réunion. S'appuyant sur la consultation, le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration d'inclure les domaines suivants dans l'étendue des améliorations :

- Ajustements visant à soutenir les divulgations et le débat public liés à l'impact de la transition énergétique sur les pays mettant en œuvre l'ITIE ;
- Dispositions reflétant explicitement la lutte contre la corruption dans les Exigences ;
- Ajustements pour promouvoir l'égalité de genre.

Il recommande en outre que le groupe de travail examine les domaines suivants de manière plus approfondie :

- Divulgations relatives (1) aux réserves et aux émissions provenant de la production de

¹ Les grandes sociétés minières soutiennent déjà l'ITIE, par l'intermédiaire du Conseil international des mines et métaux (CIMM).

combustibles fossiles dans les pays mettant en œuvre l'ITIE et (2) aux progrès à réaliser pour atteindre les contributions déterminées au niveau national ;

- Ajustements liés à la lutte contre les flux financiers illicites, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale ;
- Ajustements à l'Exigence 4.8 pour améliorer la ponctualité des données.

Le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration d'adopter l'étendue des améliorations à la Norme ITIE et de réunir son groupe de travail sur les améliorations.

Les membres du Conseil d'administration appuient l'idée d'établir un groupe de travail et soulèvent les points suivants :

- Les représentants des OSC indiquent que, bien qu'il y ait eu des progrès significatifs en matière de transparence de la propriété effective grâce à l'Exigence 2.5, davantage d'efforts doivent être accomplis pour aider les pays à vérifier les données publiées par le biais de ces registres. Elles se réjouissent également de la discussion sur le rôle des groupes multipartites dans le suivi de l'Exigence 1.3.
- Les représentants des entreprises se réjouissent de l'approche par étapes des améliorations, exhortant les membres du Conseil d'administration à se concentrer sur le développement des domaines existants de la Norme, car certaines des Exigences proposées sont plus complexes, peuvent nécessiter une mise en œuvre sur une période plus longue et entraîner des coûts de mise en œuvre plus élevés.
- Les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent instamment au Conseil d'administration de travailler de concert avec les agents de mise en œuvre sur le terrain pour examiner les capacités et les besoins avant d'introduire des changements majeurs à la Norme ITIE.
- Les entreprises et les pays soutenant l'ITIE exhortent le Conseil d'administration à examiner sa mission principale afin de ne pas dupliquer les efforts menés par d'autres organisations.

Mesures :

- Le Secrétariat doit assurer le suivi de la recommandation sur la création du Groupe de travail sur les améliorations à la Norme ITIE.

53-4 Rapport de la Banque mondiale

Sven Ulrich RENNERT, du Fonds fiduciaire EGPS, présente le rapport de la Banque mondiale au Conseil d'administration, soulignant les domaines d'intérêt du travail du GBM depuis la 52^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE. Il indique qu'en 2021, l'EGPS a décidé de faire le point sur l'engagement de la Banque en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE. Cette mise au point visait à réévaluer la raison d'être de l'engagement de la Banque mondiale en faveur de l'ITIE, ses stratégies et ses instruments, ainsi qu'à identifier les facteurs critiques qui doivent être mis en place du côté du client pour un engagement réussi de la Banque mondiale dans la mise en œuvre de l'ITIE. Il souligne que le rapport en résultant repose sur des études documentaires et des entretiens approfondis avec les pays mettant en œuvre l'ITIE, les donateurs, le personnel de l'ITIE et le personnel de la Banque mondiale. Le projet de rapport de mise au point a été présenté aux donateurs de l'EGPS en mars 2022 et sera partagé avec la communauté ITIE sur demande (adresser la demande à egps@worldbank.org). Il présente les principales conclusions et se réjouit des retours du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE demandent s'il existe des plans pour soutenir les divulgations systématiques et la transparence des contrats dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, considérant que l'introduction d'un rapportage assoupli supprime le besoin de fonds précédemment affectés à la préparation des Rapports ITIE. *La Banque répond qu'elle soutient en effet les éléments de la Norme ITIE qui promeuvent des approches durables, y compris les divulgations systématiques.*
- Les représentants des OSC demandent des éclaircissements sur la méthodologie du rapport de mise au point, car l'absence de consultation avec les OSC et les collèges de l'industrie soulève des questions quant à la fiabilité des recommandations politiques. *La Banque précise qu'aucune recommandation politique n'est formulée dans le rapport de mise au point. Le rapport vise plutôt à comprendre si la Banque fournit le soutien nécessaire dans les pays mettant en œuvre l'ITIE.*
- Les représentants des pays soutenant l'ITIE informent le Conseil d'administration de la réunion qui a eu lieu entre l'ITIE, le GBM et les pays soutenant l'ITIE pour répondre aux besoins des pays de mise en œuvre.

53-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre (suite)

Document du Conseil d'administration 53-3-B Engagement dans les pays de l'ITIE en proie à une instabilité politique ou à un conflit (pour décision)

Erica WESTENBERG, co-présidente du Comité de Mise en œuvre, présente le document, soulignant qu'à la suite de multiples cas de renversement de gouvernements dans les pays membres de l'ITIE, le Comité de Mise en œuvre et le Comité de Réponse rapide ont demandé au Secrétariat international d'élaborer une politique claire sur la manière dont l'ITIE peut engager le dialogue dans des situations d'instabilité politique et de conflit.

Le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration d'évaluer les cas de renversement d'un gouvernement au cas par cas, en conciliant le besoin de souplesse et de cohérence, et de les encadrer par un ensemble de procédures plus claires.

En réponse au renversement d'un gouvernement dans un pays membre de l'ITIE, les trois étapes suivantes sont recommandées :

1. Une déclaration de la présidente, le cas échéant
2. Une évaluation initiale par le Secrétariat international
3. Un suivi minutieux par le Comité de Mise en œuvre

Pour déterminer le moment approprié pour répondre à de tels incidents, le Secrétariat doit tenir compte des éléments suivants :

- i. les préoccupations en matière de sécurité (violence contre les civils et sécurité des titulaires d'un mandat de l'ITIE) ;
- ii. la portée et la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- iii. Les circonstances dans le pays (circonstances ayant conduit au renversement, événements ultérieurs, processus de transition et détérioration de l'espace civique) ;
- iv. d'autres considérations telles que les risques de crédibilité et de réputation pour l'ITIE, ainsi que les mesures prises par d'autres organisations.

En ce qui concerne les procédures de dialogue avec les gouvernements et les parties prenantes des pays confrontés à une instabilité politique et à des conflits, les modifications suivantes sont proposées :

- a. Pendant la période de suspension due à l'instabilité politique ou à un conflit, l'engagement du Secrétariat international doit se limiter au suivi de la mise en œuvre des mesures correctives convenues par le Conseil d'administration ;
- b. Lors de l'engagement avec des pays qui ne font pas l'objet d'une suspension, mais qui sont confrontés à une instabilité politique ou à un conflit, le Secrétariat international doit fournir un soutien régulier et proportionné à la mise en œuvre ;
- c. Lors de l'engagement avec des pays ayant été radiés ou retirés de la liste, les projets en cours soutenus par l'ITIE ou ses partenaires doivent être clôturés dès que possible.

Enfin, le document recommande que le groupe de travail sur les améliorations à la Norme ITIE examine la suppression de la référence à la suspension « volontaire ». Ce concept a été prévu, mais n'a été appliqué qu'une seule fois en 2009. L'environnement qui prévaut après le renversement d'un gouvernement n'est pas propice à un processus consultatif en vue d'une suspension volontaire.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants de l'industrie soutiennent l'idée d'une analyse au cas par cas pour répondre aux pays confrontés à une instabilité politique ou à un conflit et soulignent la politique de longue date de l'ITIE consistant à ne pas remettre en cause la légitimité politique des gouvernements. Ils demandent des éclaircissements sur le rôle du Comité de Mise en œuvre par rapport à celui du Comité de Réponse rapide, indiquant que, dans la plupart des cas, ce dernier aurait été réuni pour répondre aux cas de pays confrontés à une instabilité politique ou à un conflit. Ils sollicitent en outre des avis sur la manière de gérer l'engagement des entreprises d'État dans le cas où un pays serait radié de la liste ou choisirait de se retirer du processus.
- Les représentants des OSC expriment leur inquiétude face à cette proposition, exhortant le Comité à réexaminer plus avant son approche actuelle concernant la suspension automatique et à se concentrer sur les principes plutôt que sur les procédures. Ils demandent que le document fournisse une analyse de la manière dont les acteurs autres que les gouvernements mettant en œuvre l'ITIE devraient réagir en cas d'instabilité politique ou de conflit.

Mesures :

- Le Comité de mise en œuvre devra examiner le document en consultation avec le Comité de Réponse Rapide et proposer un document révisé qui sera examiné par le Conseil d'administration.

53-5 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Document du Conseil d'administration 53-5-A Évaluation de la candidature de l'Angola (pour décision)

Diana KAISSEY, présidente du Comité de Candidature et de Sensibilisation, présente la

recommandation de celui-ci concernant la candidature de l'Angola. Elle souligne que l'Angola a annoncé publiquement sa décision d'adhérer à l'ITIE le 20 août 2020. Le Secrétariat international a apporté son solide soutien au gouvernement, au secrétariat national et au Groupe multipartite durant les étapes d'adhésion et lors des processus menant à la soumission de la candidature. Le Secrétariat a reçu la candidature de l'Angola le 30 mars 2020.

Une évaluation de cette candidature a été menée selon le processus d'adhésion à l'ITIE, tel que prévu dans la Norme ITIE 2019. Suite au cadre d'évaluation des candidatures, cinq critères ont été examinés, à savoir l'engagement du gouvernement, l'engagement des entreprises, l'engagement de la société civile, l'établissement d'un groupe multipartite et l'accord concernant un plan de travail chiffré. L'évaluation du Comité de Candidature et de Sensibilisation est que l'Angola a achevé les étapes d'adhésion et que sa candidature répond pleinement aux exigences du processus d'adhésion à l'ITIE.

Conformément à la Norme ITIE, l'Angola est tenu de publier les informations requises (généralement au moyen d'un Rapport EITI) dans les 18 mois après avoir été admis en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE. La Validation démarrera dans un délai de deux ans et demi suivant son admission en tant que pays de mise en œuvre.

Gilbert MAKORE, de l'ITIE, présente une évaluation de la candidature de l'Angola et se réjouit des retours du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration félicitent le gouvernement angolais et toutes les parties prenantes pour leur engagement et le travail accompli pour adhérer à l'ITIE. L'Angola est accepté en tant que 57^e pays mettant en œuvre l'ITIE. Le ministre angolais des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz, Diamantino AZAVEDO, se réjouit de cette décision au nom du gouvernement angolais et fait de brèves remarques au Conseil d'administration pour marquer l'occasion.

Mesures :

- La présidente communiquera par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement angolais.

53-5 Rapport du Comité de Validation

Document du Conseil d'administration 53-5-A Rapport du Comité de Validation

Rinaldo JEANTY, président du Comité de Validation, présente les recommandations du Comité au Conseil d'administration.

Argentine

Le Comité de Validation recommande au Conseil d'administration de convenir que l'Argentine a obtenu un score global « modéré » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019, avec un score de 73 points sur 100.

Les 15 lacunes restantes se rapportent à l'engagement des entreprises (Exigence 1.2), le plan de travail (Exigence 1.5), l'octroi des licences et des contrats (Exigence 2.2), les registres des licences (Exigence 2.3), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), l'exhaustivité (Exigence 4.1), les transactions liées aux entreprises d'État (Exigence 4.5), les paiements infranationaux directs (Exigence 4.6), la fiabilité des données (Exigence 4.9), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), les dépenses quasi-fiscales des entreprises d'État (Exigence 6.2), le débat public (Exigence 7.1) et l'examen des résultats et de l'impact par le GMP (Exigence 7.4).

Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation et félicite l'Argentine de sa bonne performance. Il souligne l'importance de faire avancer l'extension du périmètre de sa mise en œuvre de l'ITIE au niveau provincial, alors que le Groupe multipartite prépare sa candidature pour la phase 2 de sa mise en œuvre adaptée en vue d'une soumission au Conseil d'administration de l'ITIE.

Liberia

Le Comité de Validation recommande au Conseil d'administration de convenir que le Liberia a obtenu un score global « modéré » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019, avec un score de 75,5 points sur 100.

Les 14 lacunes restantes se rapportent à l'engagement des entreprises (Exigence 1.2), la supervision exercée par le Groupe multipartite (Exigence 1.4), les octrois de licences et de contrats (Exigence 2.2), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), les données relatives à la production (Exigence 3.2), la désagrégation (Exigence 4.7), la fiabilité des données (Exigence 4.9), la répartition des revenus (Exigence 5.1), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), la contribution à l'économie (Exigence 6.3), le suivi des recommandations de l'ITIE (Exigence 7.3) et l'examen des résultats et de l'impact (Exigence 7.4).

Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation et félicite le Libéria pour sa bonne reprise après la crise de gouvernance de l'ITIE en 2018-19. Le Conseil d'administration encourage les parties prenantes du Libéria à poursuivre le renforcement de leur utilisation de l'ITIE en tant qu'outil de soutien aux réformes de la gouvernance des industries extractives.

Mexique

Le Comité de Validation recommande au Conseil d'administration de convenir que le Mexique a obtenu un score global « faible » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019, avec un score de 49,5 points sur 100.

Les 26 lacunes restantes se rapportent à l'engagement du gouvernement (Exigence 1.1), l'engagement des entreprises (Exigence 1.2), l'engagement de la société civile (Exigence 1.3), la gouvernance du Groupe multipartite (Exigence 1.4), le plan de travail (Exigence 1.5), les octrois de licences et de contrats (Exigence 2.2), les registres des licences (Exigence 2.3), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), les données sur les exportations (Exigence 3.3), l'exhaustivité (Exigence 4.1), les revenus en nature (Exigence 4.2), les accords de troc et d'infrastructures (Exigence 4.3), les revenus du transport (Exigence 4.4), les transactions liées aux entreprises d'État (Exigence 4.5), les paiements directs infranationaux (Exigence 4.6), la désagrégation (Exigence 4.7), la fiabilité des données (Exigence 4.9), les transferts infranationaux (Exigence 5.2), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (Exigence 6.2), le débat public (Exigence 7.1), l'accessibilité des données (Exigence 7.2), le suivi des recommandations de l'ITIE (Exigence 7.3) et l'examen par le Groupe multipartite des résultats et de l'impact (Exigence 7.4).

Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation, soulignant que cette suspension n'est que temporaire. Il charge le Secrétariat de fournir tout le soutien disponible au Mexique pour mettre en œuvre ces mesures correctives.

Mesures :

- Le président doit écrire aux gouvernements de l'Argentine, du Liberia et du Mexique pour les informer de la décision du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat publiera les résultats de la Validation de l'Argentine, du Liberia et du Mexique, y compris la documentation à l'appui.

Document 53-6-B Examen des enseignements tirés des Validations en vertu du nouveau modèle

Le président du Comité de Validation, Rinaldo JEANTY, présente l'examen des enseignements tirés des Validations en vertu du nouveau modèle. Il souligne que les membres du groupe de travail se sont réunis cinq fois depuis que le Conseil d'administration l'a rétabli en février 2022 lors de la 52^e réunion du Conseil d'administration. La version révisée du document a été soumise au Conseil d'administration à la suite de la réunion du groupe de travail du 15 juin. Elle comprend une recommandation supplémentaire à prendre en compte concernant les améliorations aux Exigences ITIE relatives au renforcement de la planification, du suivi et de l'évaluation par le Groupe multipartite national des activités liées à l'environnement propice à l'engagement de la société civile dans le processus ITIE. Il invite Esteban MANTECA à présenter la recommandation du groupe de travail sur l'examen de la Validation concernant les améliorations à apporter au modèle de Validation.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants des OSC précisent que cette proposition d'améliorations possibles à apporter aux Exigences ITIE, contenue dans le document révisé du Conseil d'administration, résulte d'un équilibre judicieux entre les différents points de vue des membres du Conseil d'administration. Soulignant les divers mécanismes fournis par l'ITIE pour discuter de l'espace civique, cette proposition reconnaît le rôle joué par le Groupe multipartite pour mettre à disposition un espace pour ce type de discussion.
- Les pays mettant en œuvre l'ITIE se réjouissent de cette proposition de discussions précoces sur l'environnement de participation des OSC à l'ITIE en dehors de la Validation, soulignant l'importance d'un examen soigneux de la législation nationale lors de la conclusion des modifications proposées à la Norme ITIE. Dans l'attente des améliorations à la Norme ITIE, la recommandation est que le Conseil d'administration charge le Comité de Mise en œuvre de fournir des orientations aux groupes multipartites sur la planification, le suivi et l'évaluation des activités liées à leur supervision de l'environnement de participation de la société civile au débat public sur la gouvernance des ressources naturelles, en vue de mettre cette approche à l'essai et d'éclairer le processus d'amélioration des Exigences ITIE.
- Les représentants des entreprises se demandent si le Conseil d'administration n'introduit pas trop de modèles. Ils demandent également que toute modification des objectifs des Exigences ITIE individuelles soit portée à l'attention du Conseil d'administration avant d'être introduite et mise en œuvre. *Le représentant du Secrétariat précise que la proposition d'amélioration du modèle de Validation consiste uniquement à inclure les objectifs des Exigences ITIE ayant déjà été convenus dans le cadre de l'élaboration du Guide de Validation en 2020 et figurant dans les modèles de Validation.*
- Les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent si le Conseil d'administration dispose d'un nombre suffisant de cas sur lesquels fonder son évaluation des enseignements tirés, étant donné que seules sept Validations ont été achevées. Ils demandent aussi si les Validations en cours seront affectées par les changements envisagés par le Conseil d'administration. La présidente souligne que l'examen actuel par le Conseil d'administration des enseignements tirés n'exclut pas de futurs examens de la mise en

œuvre du modèle de Validation. Rinaldo JEANTY, président du Comité, précise que des travaux supplémentaires pourront être menés lorsqu'un plus grand nombre de pays auront achevé des Validations en vertu du nouveau modèle et souligne qu'aucun processus ne sera modifié pour les pays en cours de Validation.

- Les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent en outre des éclaircissements sur les changements proposés au rôle du Groupe multipartite dans le processus de Validation, réitérant son rôle vital dans la mise en œuvre de la Norme. Ils appellent également à une discussion sur la question de savoir si les suspensions automatiques doivent continuer à être une conséquence possible de la Validation. La présidente du Conseil d'administration rappelle le fait que ce dernier est seulement invité à approuver les améliorations au guide, à la procédure et aux modèles de Validation, soulignant que tout autre changement n'interviendra qu'à la suite de consultations plus larges avec le Conseil d'administration.

Le Secrétariat rappelle qu'une recommandation a été proposée par le groupe de travail au Conseil d'administration pour décision, soulignant que cette proposition ne concerne que l'approbation de modifications mineures au guide à la procédure et aux modèles de Validation, et non pas celle de changements à la formulation existante des objectifs et de la Norme. Le Conseil d'administration approuve ces améliorations telles que proposées².

Mesures :

- Le Secrétariat doit publier les améliorations approuvées au guide, à la procédure et aux modèles de Validation sur le site Internet de l'ITIE.
- Le groupe de travail sur les améliorations aux Exigences ITIE doit examiner les propositions du groupe de travail sur l'examen de la Validation.
- Le Comité de Mise en œuvre doit fournir des orientations aux groupes multipartites sur la planification, le suivi et l'évaluation des activités liées à leur supervision de l'environnement de participation de la société civile au débat public sur la gouvernance des ressources naturelles.

53-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

53-7-A Orientations sur les attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE (pour information)

Oleksiy ORLOVSKY, président du Comité de Gouvernance et de Supervision présente le document, soulignant que le Comité a travaillé avec le Secrétariat sur les orientations proposées aux entreprises soutenant l'ITIE présentées au Conseil d'administration à titre d'information. Le Comité recommande que le Secrétariat publie les orientations à l'issue de cette réunion du Conseil d'administration et les partage avec les entreprises soutenant l'ITIE, y compris par le biais de webinaires, si cela est demandé par le collège des entreprises.

Oleksiy ORLOVSKY rappelle au Conseil d'administration que, selon la procédure convenue, la première évaluation dirigée par le Secrétariat des attentes révisées, accompagnée des orientations présentées au Conseil d'administration, est prévue pour avril 2023, avant la

² La décision du Conseil d'administration est accessible [ici](#).

Conférence mondiale de l'ITIE planifiée. Andrew IRVINE présente les orientations en détail. Les membres du Conseil d'administration sont invités à fournir leurs commentaires.

Les membres du Conseil d'administration se réjouissent des orientations et demandent qu'une meilleure coordination soit mise en place entre les sièges sociaux et les filiales des entreprises soutenant l'ITIE, afin d'assurer une pratique cohérente dans les pays de mise en œuvre.

[Document du Conseil d'administration 53-7-B Examen des directives des collègues – pour information](#)

Oleksiy ORLOVSKY présente le document, soulignant que celui-ci présente les directives mises à jour pour chaque collègue, à l'exception de celui des pays soutenant l'ITIE, qui n'a pas terminé une mise à jour à temps pour la réunion du Conseil d'administration. Reconnaissant que les collègues eux-mêmes sont chargés de l'examen et de la mise à jour de leurs directives, le document est présenté au Conseil d'administration à titre d'information. La mise à jour des directives des collègues a été publiée sur le site Internet de l'ITIE. Andrew IRVINE de l'ITIE présente le document. Les membres du Conseil d'administration saluent son contenu, soulignant l'importance de l'appropriation par les collègues de leurs directives.

Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire

Oleksiy ORLOVSKY présente le rapport de l'Assemblée générale extraordinaire du Conseil d'administration. Il indique que cette Assemblée générale extraordinaire s'est tenue virtuellement le vendredi 10 juin 2022. Il souligne que, malgré les inscriptions d'un nombre important de membres de la société civile présents à la réunion, celle-ci a été retardée car ce collègue avait du mal à atteindre le quorum. Un quorum a finalement été atteint pour l'ensemble des collègues. Il souligne que l'Assemblée générale a approuvé :

- La prorogation du mandat des membres et suppléants du Conseil d'administration de l'ITIE et de la présidente de l'ITIE jusqu'en 2023. La prochaine élection du Conseil d'administration et du/de la président(e) de l'ITIE aura lieu lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra l'année prochaine en conjonction avec la Conférence mondiale.
- Les comptes annuels 2019, 2020 et 2021, ainsi que le rapport d'activité 2021 et le plan d'activité 2022.
- Des modifications des statuts de l'ITIE. Il s'agissait des modifications de la « Phase 1 ». Le Comité de Gouvernance et de Supervision procédera cette année à d'éventuelles modifications de la « Phase 2 » avant l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra l'année prochaine en conjonction avec la Conférence mondiale.

53-8 Rapport du Comité des Finances

[Document du Conseil d'administration 53-8-A T1 – Comptes 2022 et prévisions pour le deuxième trimestre de 2022 \(pour information\)](#)

Christine DETAILLE, présidente du Comité des Finances, présente le document, soulignant que les finances du Secrétariat restent stables avec des liquidités modestes de 4,4 millions de dollars. Ce montant comprend la réserve bancaire de 2,5 millions de dollars. La réserve bancaire a été augmentée de 500 000 dollars à la suite d'une recommandation du Comité des Finances au Conseil d'administration, à titre de décision prudente consistant à maintenir une couverture

des dépenses de trois mois. Christine DETAILLE invite Bady BALDÉ, du Secrétariat, à présenter l'aperçu détaillé du financement du projet et la proposition des prochaines étapes concernant les contributions des pays de mise en œuvre.

Bady BALDÉ indique au Conseil d'administration que le Comité des Finances a examiné toutes les contributions des donateurs, y compris celles des pays de mise en œuvre. Il est rappelé au Conseil d'administration la [décision prise en 2016](#), selon laquelle les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus, à compter de 2017, de verser tous les ans une contribution financière de 10 000 USD à la direction internationale de l'ITIE pour couvrir les coûts de leur Validation. Bien que les coûts réels de Validation dépassent ce montant, le Secrétariat recommande que le niveau requis des contributions des pays mettant en œuvre l'ITIE reste identique. La direction internationale de l'ITIE décide de ne pas solliciter activement le paiement de ces contributions pour 2020 et 2021 en raison des circonstances difficiles de la pandémie mondiale de COVID-19, mais demande à présent que le Conseil d'administration approuve la reprise de cette pratique. Il est donc proposé que :

- Le Secrétariat émette des factures à tous les pays mettant en œuvre l'ITIE avec une date d'échéance pour les paiements fixée au 31 octobre.
- Les pays mettant en œuvre l'ITIE envisagent d'ajouter cette exigence à leurs directives de collège.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Certains pays mettant en œuvre l'ITIE sont confrontés à des défis pour verser ces contributions annuelles en raison de l'absence de lois nationales à l'appui de ces paiements et en raison du calendrier des processus budgétaires pour ce qui concerne les paiements dus en 2022. Le Secrétariat est prié d'envisager des paiements de tierces parties, effectués par l'intermédiaire des secrétariats nationaux afin de faciliter le versement de ces contributions. *Le Secrétariat confirme qu'il poursuit son travail avec les pays de mise en œuvre au cas par cas pour résoudre ces problèmes, comme conseillé par le responsable du collège siégeant au Conseil d'administration.*
- Il est demandé que les groupes multipartites reçoivent une copie des demandes de contribution, afin qu'ils puissent faire un suivi auprès de leur gouvernement pour assurer le paiement.

Le Conseil d'administration approuve les comptes du premier trimestre et les prévisions du deuxième trimestre.

Mesures :

- Le Secrétariat doit émettre d'ici le 1^{er} juillet des factures pour 2022 à tous les pays mettant en œuvre l'ITIE avec une date d'échéance fixée au 31 octobre.

Préparatifs de la Conférence mondiale

Soulignant l'importance de la Conférence mondiale pour consolider les progrès et donner un élan à la mise en œuvre de l'ITIE, la présidente informe le Conseil d'administration que le Secrétariat a commencé des pourparlers pour identifier des gouvernements hôtes potentiels pour l'événement. Elle souligne que les critères pris en compte dans la sélection d'un pays hôte pour la Conférence mondiale comprennent notamment l'alignement sur les priorités stratégiques de l'ITIE, l'engagement envers le processus ITIE, les considérations logistiques telles que la sécurité, les

installations de conférence, les facilités d'accès, ainsi que la capacité à faire une contribution en nature au déroulement de la conférence.

Avec ces critères à l'esprit, la présidente a écrit au Président du Sénégal pour lui demander d'accueillir la Conférence mondiale de l'ITIE en juin 2023. Soulignant l'importance de cet événement et sa signification en tant que première Conférence de l'ITIE organisée en Afrique, Awa COLL-SECK, membre sénégalaise du Conseil d'administration de l'ITIE, salue cette proposition et indique l'accord de principe du Président pour accueillir la Conférence au Centre de conférence de Diamniadio, à proximité de Dakar. La réponse et l'offre du Sénégal sont approuvées par acclamation par les membres du Conseil d'administration présents. La présidente confirme cette décision, en reconnaissant le rôle important que l'Afrique joue dans la promotion de la mise en œuvre de l'ITIE. Elle remercie le Président sénégalais, par l'intermédiaire de la membre sénégalaise du Conseil d'administration, d'avoir proposé d'accueillir la Conférence.

Mesures :

- Le Secrétariat doit communiquer les dates proposées pour la Conférence mondiale par le biais d'un document du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat doit lancer un groupe de travail sur les préparatifs de la Conférence mondiale.

Autres questions

Mark ROBINSON donne un aperçu des dates des deux prochaines réunions du Conseil d'administration, à savoir :

- La 54^e réunion est prévue les 12 et 13 octobre 2022 à Oslo, en Norvège, à la suite d'une réunion de l'ensemble des Coordonnateurs nationaux les 10 et 11 octobre.
- La 55^e réunion est prévue les 1^{er} et 2 mars 2023 à Buenos Aires, en Argentine.

Oleksiy ORLOVSKY, représentant le Comité de Gouvernance et de Supervision, demande l'avis d'Helen CLARK sur sa disponibilité à poursuivre son rôle de présidente de l'ITIE pour un autre mandat. Mme CLARK exprime son désir de poursuivre son mandat, et suggère que le Conseil d'administration présente une proposition conformément à ses procédures, lorsque le moment viendra. Oleksiy ORLOVSKY confirme qu'une proposition se fera conformément aux procédures du Conseil d'administration.

Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays

Décision du Conseil d'administration sur l'Argentine

L'Argentine a obtenu un score global modéré (72,5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact. Le Conseil d'administration encourage l'Argentine à faire une proposition formelle pour les prochaines étapes qui viseront à étendre la portée de la mise en œuvre de l'ITIE aux parties prenantes au niveau infranational, y compris les gouvernements provinciaux. Le Conseil d'administration exhorte les parties prenantes en Argentine, notamment le gouvernement fédéral, les entreprises et la société civile, à faire des progrès tangibles pour étendre la portée de la mise en œuvre de l'ITIE au niveau provincial.

Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite l'Argentine pour avoir obtenu un score modéré relativement à la composante des résultats et de l'impact (72,5 points). Ceci reflète les efforts de l'Argentine pour s'assurer que la mise en œuvre de l'ITIE permet de soutenir les priorités nationales, le débat public et les réformes. Le plan de travail de l'ITIE comprend des activités visant à soutenir les priorités nationales pour les industries extractives et le GMP a déployé des efforts pour sensibiliser les parties prenantes, particulièrement au niveau infranational, avec des preuves à l'appui concernant le suivi des recommandations. Le GMP a publié un examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE à la fin de la période examinée. Cependant, il est possible de mettre plus clairement en adéquation les objectifs du plan de travail et les priorités nationales, et de refléter cela dans l'examen annuel de l'impact et dans les mises à jour du plan de travail accessibles au public.

S'agissant de la transparence, l'Argentine a obtenu un score relativement faible (64,5 points). Une base solide de divulgations systématiques existe au niveau du gouvernement fédéral. L'Argentine n'a pas encore utilisé son processus de déclaration ITIE pour examiner les divulgations systématiques existantes des données requises de la part des gouvernements infranationaux par la norme ITIE. L'Argentine a mis en place avec succès un processus de déclaration ITIE incluant certaines entreprises du secteur de l'extraction de minéraux métalliques (représentant la majeure partie de la production) ainsi que dans le secteur du pétrole et du gaz. Le Conseil d'administration exprime ses préoccupations sur des lacunes importantes dans la déclaration des entreprises pétrolières et gazières, ce qui signifie que seule une minorité des revenus pétroliers et gaziers perçus au niveau fédéral ont été divulgués aux niveaux requis par la norme ITIE. Malgré les preuves de discussions approfondies au sein du GMP sur les aspects de la norme ITIE liés à la divulgation des contrats, à la transparence de la propriété effective et aux dépenses sociales et environnementales, la politique et les pratiques gouvernementales liées à ces aspects importants de la gouvernance extractive restent insuffisamment divulguées. L'Argentine dispose donc d'un potentiel important pour une intégration de l'ITIE dans les réformes en cours du gouvernement fédéral, qui soit accompagnée d'un élargissement de la portée de la mise en œuvre et des divulgations aux parties prenantes du niveau provincial.

L'Argentine a également obtenu un score modéré dans le domaine de l'engagement des parties prenantes (82,5 points). Le Conseil d'administration salue l'engagement du gouvernement, de l'industrie et de la société civile dans le processus ITIE, mais exhorte l'industrie pétrolière et gazière à renforcer sa participation. Il existe un environnement favorable à la participation de la société civile au processus ITIE et le collège de la société civile semble être engagé dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration félicite l'Argentine pour la mise en place d'une supervision multipartite robuste de la mise en œuvre de l'ITIE, mais encourage les collèges de l'industrie et de la société civile à codifier publiquement leurs procédures de nomination ITIE afin d'améliorer la responsabilité de ceux qui exercent la supervision multipartite de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Conseil d'administration a établi que l'Argentine aura jusqu'à la prochaine Validation débutant le 1^{er} juillet 2024 pour exécuter les mesures correctives concernant l'engagement des entreprises (Exigence 1.2), le plan de travail (Exigence 1.5), l'octroi des licences et des contrats (Exigence 2.2), les registres des licences (Exigence 2.3), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), participation de l'État (Exigence 2.6), l'exhaustivité (Exigence 4.1), les transactions liées aux entreprises d'État (Exigence 4.5), les paiements infranationaux directs (Exigence 4.6), la fiabilité des données (exigence 4.9), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), les dépenses quasi-fiscales des entreprises d'État (Exigence 6.2), le débat public (Exigence 7.1) et l'examen des résultats et de l'impact par le GMP (Exigence 7.4). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès conformément aux résultats et à l'impact, il s'exposera à une suspension temporaire. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'Argentine pourra demander une prorogation de ce délai ou un démarrage anticipé de la Validation.

Le texte complet de la décision du Conseil d'administration est accessible [ici](#).

Décision du Conseil d'administration concernant le Liberia

Le Liberia a obtenu un score global modéré (75 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite le Liberia pour avoir obtenu un score modéré (81,5 points) relativement à la composante des résultats et de l'impact. Ce score témoigne des efforts déployés par l'ITIE Liberia afin de s'assurer que les constatations provenant de la mise en œuvre de l'ITIE sont diffusées aux principaux groupes, y compris dans les communautés où sont menés des projets extractifs. Malgré les répercussions de l'interruption de la mise en œuvre de l'ITIE en 2018 et 2019 et de la pandémie de COVID-19 sur les efforts de sensibilisation et de diffusion, les 15 points focaux infranationaux de l'ITIE Liberia ont maintenu leurs activités de communication au cours de cette période. Le Liberia a poursuivi la publication des données ITIE dans un format ouvert, conformément à la politique nationale sur les données ouvertes que l'ITIE Liberia a adoptée. Toutefois, la participation irrégulière des entreprises et du gouvernement semble

avoir affaibli le mécanisme de suivi cohérent de la prise en compte des recommandations de l'ITIE. Le Liberia a réalisé des progrès en discutant régulièrement de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE depuis la dernière Validation, mais il pourrait également recueillir les opinions des parties prenantes en dehors du Groupe multipartite et publier les constatations de l'examen de l'impact par le Groupe multipartite. Un demi-point supplémentaire a été octroyé au Liberia pour l'efficacité et la viabilité de sa mise en œuvre de l'ITIE.

S'agissant de la transparence, le Liberia a obtenu un score assez faible (69,5 points). Le Liberia a mis à profit sa transition vers une déclaration ITIE assouplie pour assurer une divulgation complète des revenus du gouvernement provenant de toutes les entreprises extractives, y compris celles dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Depuis la dernière Validation, le Liberia a amélioré son utilisation des divulgations ITIE comme outil de diagnostic des pratiques d'octroi de licences, de la participation de l'État, des dispositions relatives aux infrastructures dans les contrats extractifs ainsi que des dépenses sociales et environnementales. Les parties prenantes au Liberia ont déployé des efforts pour mettre en place des règles et des pratiques relativement à la collecte des données sur les bénéficiaires effectifs des entreprises actives dans tous les secteurs, bien qu'un cadre juridique et réglementaire solide pour la divulgation publique de ces informations ne soit pas encore établi. L'ITIE Liberia a également la possibilité de travailler avec les entités de l'État et les entreprises en vue de renforcer les divulgations systématiques des données ITIE et, ainsi, d'améliorer la ponctualité et la pertinence des déclarations ITIE.

Le Liberia a obtenu un score modéré (75 points) relativement à l'engagement des parties prenantes. Le Conseil d'administration a salué les efforts que les parties prenantes ont déployés en vue de se relever de la crise de gouvernance de l'ITIE Liberia en 2018 et 2019. L'engagement de la société civile tout au long de cette période a été régulier et il est largement considéré que les initiatives de plaidoyer solides du collège ont contribué à résoudre la crise. Toutefois, l'engagement du gouvernement et des entreprises s'est affaibli depuis la dernière Validation. Le niveau de consensus dans le fonctionnement du Groupe multipartite semble avoir augmenté depuis 2020, bien que l'on ne sache pas clairement comment les responsabilités sont réparties entre les membres du Groupe multipartite et leurs collèges respectifs dans la pratique.

Le Conseil d'administration a établi que le Liberia aura jusqu'à la prochaine Validation, qui démarrera le 1^{er} juillet 2024, pour exécuter les mesures correctives concernant l'engagement des entreprises (Exigence 1.2), la supervision exercée par le Groupe multipartite (Exigence 1.4), les octrois de licences et de contrats (Exigence 2.2), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), les données relatives à la production (Exigence 3.2), la désagrégation (Exigence 4.7), la fiabilité des données (Exigence 4.9), la répartition des revenus (Exigence 5.1), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), la contribution à l'économie (Exigence 6.3), le suivi des recommandations de l'ITIE (Exigence 7.3) et l'examen des résultats et de l'impact (Exigence 7.4). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès en matière de résultats et d'impact, il s'exposera à une suspension temporaire. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Liberia pourra demander une prorogation de ce délai ou un démarrage anticipé de la Validation.

Le texte complet de la décision du Conseil d'administration est accessible [ici](#).

Décision du Conseil d'administration concernant le Mexique

Le Mexique a obtenu un score global faible (49.5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact. Le Mexique est suspendu pour avoir partiellement respecté l'Exigence 1.3 relative à la participation de la société civile en raison de violations graves du Protocole ITIE : Participation de la société civile, conformément à l'Article 5 de la Section 4 de la Norme ITIE 2019. Le Mexique est également suspendu pour avoir obtenu un score global faible dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019, conformément à l'Article 5 de la Section 4 de la Norme ITIE 2019.

Le Mexique a également obtenu un score assez faible (52.5 points) relativement à l'engagement des parties prenantes. Le Conseil d'administration note les efforts du collège de la société civile à être engagé de manière pleine, active et efficace dans tous les aspects de la mise en œuvre, malgré les contraintes de financement. Toutefois, le Conseil d'administration reconnaît que les contraintes plus générales en matière d'expression et de fonctionnement semblent avoir effectivement érodé la liberté d'expression et de fonctionnement de la société civile dans le cadre du débat public sur la gouvernance des ressources naturelles. Il semble également que les contraintes ont affecté la capacité de la société civile à étendre le collège pour y inclure un plus grand nombre d'organisations locales. Le Conseil d'administration encourage vivement le gouvernement à mettre en œuvre les mesures correctives prescrites pour résoudre chacune de ces questions et il exige du Groupe multipartite qu'il assure un suivi rapproché de l'environnement de participation de la société civile à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE. Le Groupe multipartite doit exercer une supervision rigoureuse sur tous les aspects de la mesure corrective portant sur l'environnement de participation de la société civile au processus ITIE en travaillant avec les agences gouvernementales compétentes. Le Conseil d'administration demande instamment au gouvernement et à l'industrie de veiller à ce que leurs collègues plus larges soient pleinement, activement et efficacement engagés dans tous les aspects du processus ITIE. Néanmoins, malgré les difficultés rencontrées pour assurer un équilibre multipartite dans la supervision de la mise en œuvre, le Conseil d'administration note que l'ITIE a offert une opportunité unique d'exposer des doléances et de travailler à l'établissement d'un consensus sur des questions qui, autrefois, suscitaient des désaccords.

Toutefois, le Conseil d'administration exprime sa préoccupation à l'égard du faible score (37 points) qu'a obtenu le Mexique relativement aux résultats et à l'impact. Ce score s'explique par l'existence de faiblesses dans la planification du travail du Groupe multipartite et de lacunes dans son processus d'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE à ce jour. En particulier, la diminution des activités de communications et de sensibilisation depuis 2020, en raison de contraintes de financement, ainsi que l'absence de mécanismes de suivi cohérent de l'application des recommandations de l'ITIE suscitent des inquiétudes. Le Conseil d'administration exhorte l'ITIE Mexique à dresser un bilan des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE à ce jour en vue de redynamiser la

planification annuelle du travail, les activités de sensibilisation et de diffusion ainsi que le suivi de l'application des recommandations provenant de la déclaration ITIE.

S'agissant de la transparence, le Mexique a obtenu un score assez faible (59 points). Le pays a déployé des efforts méritoires en vue d'établir un processus annuel de déclaration ITIE qui repose sur des divulgations systématiques. Toutefois, du fait de certaines faiblesses dans les déclarations ITIE des entreprises, la majorité des revenus extractifs du gouvernement n'ont pas été divulgués publiquement aux niveaux de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la désagrégation exigés par la Norme ITIE. Le Conseil d'administration constate que les divulgations systématiques des données sur le pétrole et le gaz sont bien plus solides que celles portant sur le secteur minier, et il encourage le Mexique à utiliser les divulgations de données ITIE en tant que diagnostic annuel des règles et des pratiques appliquées dans les octrois de licences extractives, la divulgation des contrats et des licences, la transparence de la propriété effective, la participation de l'État, ainsi que dans la perception et la gestion des revenus.

Le Conseil d'administration a établi que le Mexique aura jusqu'à la prochaine Validation, qui démarrera le 1 juillet 2024 pour exécuter les mesures correctives concernant l'engagement du gouvernement (Exigence 1.1), l'engagement des entreprises (Exigence 1.2), l'engagement de la société civile (Exigence 1.3), la gouvernance du Groupe multipartite (Exigence 1.4), le plan de travail (Exigence 1.5), les octrois de licences et de contrats (Exigence 2.2), les registres des licences (Exigence 2.3), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), les données sur les exportations (Exigence 3.3), l'exhaustivité (Exigence 4.1), les revenus en nature (Exigence 4.2), les accords de troc et d'infrastructures (Exigence 4.3), les revenus du transport (Exigence 4.4), les transactions liées aux entreprises d'État (Exigence 4.5), les paiements directs infranationaux (Exigence 4.6), la désagrégation (Exigence 4.7), la fiabilité des données (Exigence 4.9), les transferts infranationaux (Exigence 5.2), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (Exigence 6.2), le débat public (Exigence 7.1), l'accessibilité des données (Exigence 7.2), le suivi des recommandations de l'ITIE (Exigence 7.3) et l'examen par le Groupe multipartite des résultats et de l'impact (Exigence 7.4). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès en matière de résultats et d'impact, il s'exposera à une suspension temporaire. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Mexique pourra demander une prorogation de ce délai ou un démarrage anticipé de la Validation.

Le texte complet de la décision du Conseil d'administration est accessible [ici](#).

Annexe B – Liste des participants – 53^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE

Noir = présence en personne
Vert = présence virtuelle
Orange = Ne participe pas

Présidente

La très honorable Helen CLARK

Pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Ruslan BAIMISHEV, ministre délégué, ministère de l'Industrie et du Développement des infrastructures, Kazakhstan

Suppl. : **Ms Viktoriia GNATOVSKA**, directrice de la Direction de la formulation de politiques efficaces dans l'utilisation de l'énergie et des ressources au ministère de l'Énergie, Ukraine

Mme Awa Marie COLL-SECK, ministre d'État du Sénégal (arrivée le 16 juin)

Suppl. : **M. Samou SIDIBE**, Coordonnateur national, Mali

M. Sampe L. PURBA, conseiller en économie des ressources naturelles auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources minérales de l'Indonésie

Suppl. : **Mme Valery Joy BRION**, secrétaire adjointe du Département des finances des Philippines

M. Ian Chitumba MWIINGA, Coordonnateur national, secrétariat de l'ITIE Zambie

Suppl. : **Mme Francess ALGHALI**, ministre d'État, bureau du vice-président, Sierra Leone

Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA, Coordonnatrice nationale de l'ITIE, ministère des Finances, Cameroun

Suppl. : **M. Michel OKOKO**, Coordonnateur national, secrétariat de l'ITIE en République du Congo

M. Sherwin LONG, Coordonnateur national, secrétariat de l'ITIE à Trinité-et-Tobago

Suppl. : **Mme Fernanda ÁVILA**, secrétaire des Mines auprès du ministère argentin du Développement productif

Pays soutenant l'ITIE

M. Rinaldo JEANT, directeur général et inspecteur en chef des explosifs, secteur des terres et des minéraux, Ressources naturelles, Canada

Suppl. : **Mme Kimberly HARRINGTON**, directrice, Bureau de l'analyse des politiques et de la diplomatie publique, Bureau des ressources énergétiques, ministère des Affaires étrangères, États-Unis

M. François GAVE représentant spécial pour la responsabilité sociale des entreprises et la

dimension sociale de la mondialisation auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

Suppl. : **À confirmer**

Mme Christine DETAILLE, chef de l'unité Développement transitionnel et gouvernance, Commerce extérieur et Coopération au développement, ministère des Affaires étrangères, Belgique

Suppl. : **Mme Melissa SÄILÄ**, directrice de programme, fiscalité pour l'action de développement, unité pour le financement du développement et la coopération du secteur privé, ministère des Affaires étrangères, Finlande

Organisations de la société civile

M. César GAMBOA, directeur exécutif, Derecho, Ambiente y Recursos naturales (DAR), Pérou

Suppl. : **M. Óscar PINEDA**, chercheur principal, Projet sur l'organisation, le développement, l'éducation et la recherche (PODER), Mexique

M. Brice MACKOSSO, Secrétaire permanent, Commission Justice et Paix, République du Congo

Suppl. : **M. Mtwalo MSONI**, conseiller en fiscalité mondiale, ActionAid Nigeria

Mme Cielo MAGNO, Bantay Kita/PCQVP Philippines ; professeure adjointe à l'Université des Philippines, Philippines

Suppl. : **Mme Diana El KAISSY**, directrice de programme, The International Republican Institute (IRI), Liban

M. Oleksiy ORLOVSKY, directeur de programme, Fondation Renaissance internationale, Ukraine

Suppl. : **Mme Mariya LOBACHEVA**, directrice exécutive d'Echo – association publique, Kazakhstan

Mme Erica WESTENBERG, directrice des programmes de gouvernance, Institut de la gouvernance (NRGI)

Suppl. : **M. Simon TAYLOR**, co-fondateur et directeur de Global Witness

Entreprises et investisseurs

M. James NICHOLSON, chef de la Responsabilité sociale de l'entreprise, Trafigura Group

Suppl. : **À confirmer**

M. Stuart BROOKS, directeur des relations internationales de Chevron

Suppl. : **M. Matt GOBUSH**, conseiller en chef pour les Affaires publiques et gouvernementales, Exxon Mobil Corporation

M. Erik NÜRNBERG, conseiller principal en politiques juridiques chez Equinor

Suppl. : **M. Stephen DOUGLAS**, conseiller principal auprès du PDG, Exploration et Production, Total

M. James ENSOR, directeur exécutif de la fondation BHP Billiton Foundation

Suppl. : **M. Carlos ARANDA**, directeur des services techniques de Southern Peru Copper Corporation

M. Alan McLEAN, vice-Président exécutif de la structure fiscale et des affaires, Shell International Limited

Suppl. : **Mme Ivanka MAMIC**, vice-président, planification stratégique du groupe, BP

M. Lawrence DECHAMBENOIT, responsable mondial des affaires extérieures, Rio Tinto

Suppl. : **M. Richard MORGAN**, responsable des relations avec le gouvernement, Anglo American

Secrétariat du Conseil d'administration

M. Mark ROBINSON, directeur exécutif, Secrétariat international de l'ITIE, Oslo

Observateurs

M. Rza ALIYEV, responsable engagement extérieur et partenariats, BP

M. Mohamed Lemine AHMEDOU, Coordonnateur national, Mauritanie

Mme Solveig ANDRESEN, conseillère principale, ministère des Affaires étrangères, section Sécurité énergétique, climatique et alimentaire, Norvège

M. Luís ANTÓNIO, directeur de MIREMPET, Angola

Mme Laura ATIENZA, chef de secteur, direction générale des partenariats internationaux – DG INTPA, Commission européenne, Belgique

Mme Charlotte AMPAIRE, responsable des communications, fonds fiduciaire EGPS, Banque mondiale, États-Unis

M. Diamantino Pedro AZEVEDO, ministère de MIREMPET, Angola

Mme Alena BAASCH, responsable Politiques, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Action climatique, Allemagne

M. Zubin BAMJI, responsable des pratiques par intérim, Banque mondiale

M. Torge BARTSCHT, conseiller junior, Secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

M. Joe BARDWELL, responsable des campagnes, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Maria Emilia BERAZATEGUI, Coordonnatrice des campagnes, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

M. Jelle BEZEMER, Coordonnateur national ITIE, Pays-Bas

Mme Cecile BILLAUX, Chef d'unité INTPA E2, analyse micro-économique, climat d'investissement, secteur privé, commerce et emploi, Belgique

Mme Rachel BONFANTE, conseillère principale ESG (Environnement, Social, Gouvernance) Engagement Chevron

M. Luciano CANHANGA, directeur, MIREMPET, Angola

Mme Ana Estefanía CARBALLO, responsable recherche et programmes – extraction minière responsable, Transparency International, Australie

Mme Kathryn CASSON, conseillère principale, société civile et sensibilisation, Rio Tinto

Mme Hannah CLAYTON, responsable de la transition, BP

M. Nicholas COTTS, vice-président – développement durable et relations extérieures, **Newmont Mining Corporation**

Mme Jackie CULLEN, conseillère juridique principale, responsabilité sociale, Shell Canada Services Limited, Canada

Mme Laura DAVIES, conseillère principale, affaires extérieures – PMO, Rio Tinto

Mme Sophie DONSZELMANN, responsable de programme principale, Conseil international des mines et métaux (ICMM), Royaume-Uni

M. Peter ELLEHØJ, conseiller spécial anti-corruption, ministère des Affaires étrangères, Danemark

M. Mustapha FALL, conseiller juridique, ITIE Sénégal

M. Richard FOLLAND, conseiller principal en politiques et affaires gouvernementales, Carbon Tracker, Royaume-Uni

M. José Manuel GANGA JÚNIOR, PCA Endiama-EP, Angola

M. Lukas GIELEN, stagiaire, Secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

Mme Alexandra GILLIES, conseillère- Institut de gouvernance des ressources naturelles, États-Unis

Mme Sophie GIRKE, conseillère auprès du programme Extractives for Development (X4D), GIZ, Allemagne

Mme Mareike GOEHLER-ROBUS, directrice du Secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

Mme Lea GUERIN, consultante en politique UE, Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI)

M. Marc-Olivier HERMANM, consultant en politique de l'UE, Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI)

M. Antonio HILL, conseiller, Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI)

Mme Sekular JAGODA, administratrice, fiscalité pour l'action de développement, unité pour le financement du développement et la coopération du secteur privé, Finlande

Mme Andrea JUENEMANN, Coordonnatrice nationale de l'ITIE Allemagne, chef d'unité, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Énergie, Allemagne

Mr Jean-Jacques KAYEMBE, Coordonnateur national de l'ITIE, République démocratique du Congo

Mme Yannic KIEWITT, responsable politique principale pour les matières premières, division 422 – Énergie, matières premières, infrastructure, ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), Allemagne

Mme Anne LAUENROTH, responsable principale, Fédération des industries allemandes, Allemagne

Mme Jennifer LEWIS, conseillère principale en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, responsable de la transparence, de la redevabilité et de la lutte contre la corruption, USAID, États-Unis

- M. Henrik LUNDEN**, conseiller principal, département de l'énergie et de l'environnement, Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD), Norvège.
- M. Paul MAASSEN**, directeur, appui aux pays, Partenariat pour une gouvernance transparente
- M. José MALANGA**, directeur exécutif du CNC de l'ITIE, Angola
- M. Sebastião Gaspar MARTINS**, PCA Sonangol-EP, Angola
- M. Thomas MASBOU**, responsable politique, gouvernance des industries extractives, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France
- Mme Aubrey MENARD**, conseillère politique principale, transparence des industries extractives, Oxfam Amérique
- M. Christian MOUNZEO**, troisième vice-président du Comité exécutif, Comité national de l'ITIE, République du Congo
- M. Daniel MULÉ**, responsable politique, fiscalité et transparence des industries extractives, Oxfam Amérique
- Mme Emily NICKERSON**, conseillère politique principale, gouvernance des ressources naturelles (RNCAN), Canada
- M. Orji Ogbonnaya ORJI**, secrétaire exécutif, ITIE, Nigéria
- M. Walter PALMETSHOFER**, chef de projet, Open Knowledge Foundation Germany e.V., Allemagne
- Mme Irene PASQUA**, direction générale des partenariats internationaux, Commission européenne, Belgique
- M. Papa Alioune Badara PAYE**, secrétaire permanent adjoint et responsable gestion des données, Secrétariat technique, Comité national ITIE, Sénégal
- Mme Elisa PETER**, directrice exécutive, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)
- M. Jean-Louis PONT**, expert politiques, unité Développement transitionnel et gouvernance (D5.2), Commerce extérieur et Coopération au développement, ministère des Affaires étrangères, Belgique (à confirmer)
- M. Sergio PIAZZARDI**, responsable politique, direction générale des partenariats internationaux – DG INTPA, Unité E2 – analyse micro-économique, climat d'investissement, secteur privé, commerce et emploi, Commission européenne, Belgique
- M. Victor PRÉAUX**, stagiaire « Livre bleu » E2 – analyse micro-économique, climat d'investissement, secteur privé, commerce et emploi DG INTPA, Commission européenne, Belgique
- Mme Cécília QUITOMBE**, Sociedade Civil, Angola
- M. Boris RAEDER**, chef du Secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne
- M. Sven Ulrich RENNERT**, responsable programme de l'EGPS, Banque mondiale, États-Unis
- Mme Haley RICE**, consultante, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Royaume-Uni
- Mme Kerstin ROESBERG**, administratrice, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Action pour le climat, Allemagne
- M. Eugénio Bravo da ROSA**, PCA SodiAm-EP, Angola
- M. Mickael Roumegoux ROUELLE**, chef de projet, Transparency International, Allemagne

M. Matthieu SALOMON, responsable principal de la gouvernance, Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI), France

Mme Lourdes Elena SOUTH, responsable des affaires étrangères, bureau des ressources énergétiques, ministère des Affaires étrangères, États-Unis

Mme Fanie THIBEAULT, conseillère principale, ressources naturelles et gouvernance, affaires étrangères, commerce et développement, Canada

Mme Lusine TOVMASYAN, chef du secrétariat de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et Coordinatrice nationale, Arménie

M. Pasquale VETTA, responsable des questions relatives aux droits humains, à la transparence et à la durabilité mondiale, département de la durabilité, ENI

M. Jürg VOLLENWEIDER, directeur adjoint, division Soutien macroéconomique, Secrétariat d'État à l'Économie (SECO), Suisse

M. Jan WALGER, conseiller junior, programme Extractives for Development, Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Allemagne

M. Johnny WEST, fondateur, OpenOil.net, Berlin. Allemagne

M. Joerg WISNER, conseiller, Secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

Mme Marie-Louise DJUMA YOHARI, directrice des communications, des relations publiques et de l'unité événements, ITIE RDC, République démocratique du Congo

Secrétariat international de l'ITIE

M. Bady Mamadou BALDÉ, directeur exécutif adjoint et directeur Afrique

M. Mark BURNETT, responsable Europe et politique

M. Alex GORDY, directeur, divulgation

Mme Gisela GRANADO, directrice par intérim, politique

M. Andrew IRVINE, directeur de l'engagement juridique et des entreprises

Mme Joanne JONES, directrice, communications

Mme Lydia KILPI, directrice, groupe Divulgation

Mme Leah KROGSUND, responsable, Conseil d'administration

M. Gilbert MAKORE, directeur, Afrique anglophone

M. Esteban MANTECA, responsable pays, Amérique latine et Caraïbes

Mme Gay ORDENES, directrice Asie et responsable de la lutte contre la corruption